



## Bulletin d'inscription

Rendez-vous original et inédit, le Campus des élu-e-s offre un choix riche et diversifié de formations pour les élu-e-s dans le cadre confortable de la faculté des sciences d'Angers Campus de Belle Beille, **du vendredi 24 au dimanche 26 aout 2018.**

### AU PROGRAMME :

➔ *des formations pratiques :*

- L'élu d'opposition – Institutions européennes - Décrypter un budget - Les réseaux sociaux - La communication segmentée (CRM) - Prendre la parole en public ...

➔ *des formations politiques publiques :*

- Refonte de la fiscalité locale – Décrypter la loi pour un Etat au service d'une société de confiance - Prévention de la radicalisation – Appel de Grigny, nouvelle étape – Ruralité – Villes mondes et action internationale – Harcèlement et violences sexistes et sexuelles– Loi ELAN...

➔ *des formations réflexions / « aller plus loin » :*

- L'électorat d'extrême droite – Les politiques progressistes municipales – Le pouvoir des mots ...

Je m'inscris pour les journées suivantes :

- Vendredi 24 aout de 14h à 20h →  hébergement Résidence universitaire (30€)
- Samedi 25 aout de 9h à 18h →  hébergement Résidence universitaire (30€)
- Dimanche 26 aout de 9h à 13h

**FORM'ACTION** Prendre la parole en public – « la voix du peuple » – Vendredi 24 aout de 13h30 à 18h30  
! Atelier à inscription préalable obligatoire (participation limitée à 24 personnes) !

NOM ..... Prénom .....

Mandat exercé par l'élu-e .....

Adresse personnelle .....

**CACHET DE LA COLLECTIVITE**

.....e-mail / téléphone.....

Adresse de la collectivité à facturer .....

.....

Tarif par jour..... x .....jours = ..... euros - Conventionné

**C I D E F E**

**CENTRE D'INFORMATION, DE DOCUMENTATION, D'ETUDE ET DE FORMATION DES ELU-E-S**

10 rue Parmentier 93100 MONTREUIL

01.48.51.78.78. – cidefe@elunet.org

# TARIFS

Commune ou Intercommunalité	Elus Tarifs vendredi 24 aout	Elus Tarifs samedi 25 aout	Elus Tarifs dimanche 26 aout	Personnel territorial vendredi 24 aout	Personnel territorial samedi 25 aout	Personnel territorial dimanche 26 aout
<b>Moins de 1000 habitants</b>	84€	84€	42€	68€	68€	34€
<b>De 1000 à 3499 habitants</b>	143€	143€	71€	114€	114€	57€
<b>de 3 500 à 9 999 habitants</b>	239€	239€	120€	191€	191€	95€
<b>de 10 000 à 19 999 habitants</b>	290€	290€	145€	232€	232€	116
<b>de 20 000 à 39 999 habitants</b>	360€	360€	180€	288€	288€	144€
<b>de 40 000 à 49 999 habitants</b>	387€	387€	194€	310€	310€	155€
<b>de 50 000 à 99 999 habitants</b>	475€	475€	237€	378€	378€	189€
<b>de 100 000 à 199 999 habitants</b>	756€	756€	378€	605€	605€	303€
<b>200 000 habitants et plus</b>	856€	856€	428€	684€	684€	342€
<b>Conseils deptaux et régionaux</b>	1044€	1044€	522€	837€	837€	418€

## Le droit à la formation des élus

**La formation des élus est un droit individuel reconnu dans le Code général des collectivités territoriales.** Elle concerne tous les élus municipaux, départementaux ou régionaux, tous les délégués au sein des EPCI à fiscalité propre, majoritaires ou minoritaires, membres de l'exécutif ou non.

**Des crédits obligatoires - un droit au débat et à l'information :** Les frais de formation constituent une dépense obligatoire pour la collectivité et ne peuvent excéder 20 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux élus. Un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la collectivité est annexé au compte administratif. Chaque année un débat doit être organisé sur la formation des membres du conseil municipal, intercommunal, général et régional.

Les formations impliquent des frais remboursables par la collectivité : frais de déplacement ; frais de séjour ; frais d'enseignement ; pertes de revenu.

**L'agrément ministériel :** Seuls les organismes bénéficiant de l'agrément du Ministère de l'intérieur peuvent dispenser des formations pour les élus. C'est le cas du CIDEFE.

**Pour s'inscrire à une formation :**

**Le plus simple est de faire remplir le bulletin de participation au verso en y faisant figurer le prix de la formation (voir grille ci-dessus) et en faisant apposer le cachet de la Mairie. Ce bulletin validé est à retourner au CIDEFE 10 rue Parmentier 93100 Montreuil, il permet de faire la facturation.**

**On peut si nécessaire faire une lettre au Maire :**

« Madame, Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que je participerai à une formation des élus le ..... à .....

Cette formation est assurée par le CIDEFE, 10 rue Parmentier, 93100 Montreuil, (organisme de formation agréé par le ministère de l'Intérieur), et qui adressera à la Mairie la facture correspondante.

Veuillez agréer, ..... »